

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1663

23 juillet 2011

SOMMAIRE

BCB & Partners S.A.	79798	COURTALUX (Courtier d'assurances) ..	79793
BC TNLGY S.A.	79798	Cube Infrastructure Fund	79818
Bergmann A.G.	79798	CVC Investments Vista S.C.A.	79793
Broadleaf (Lux) S.à r.l.	79798	Diemmevi S.A.	79794
Capital Messine S.à r.l.	79798	DISA-Distribution Investments S.A.	79794
Centaurium Management	79818	Duex Investments S.A.	79795
Centrum NS Luxembourg Sàrl	79818	Duex Investments S.A.	79795
Cheetah Resources	79799	Duse III S. à r.l.	79793
CID Holdings S.à r.l.	79819	Duse II S. à r.l.	79795
Ciminko	79819	Duse S.à r.l.	79794
Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.	79817	Ego S.A.	79796
Cloche d'Or S.A.	79819	Emanimmo S.A.	79824
Clubinvest Sàrl	79778	EPF Dundee Retail Park S.à r.l.	79824
COF II (A) (Lux) Holdings SARL	79778	EPF Exchequer Court S.à r.l.	79824
COF II (A) (Lux) SARL	79778	EPF Richmond Riverside S.à r.l.	79797
COF II (B) (Lux) Holdings SARL	79778	Epic (Premier) S.A.	79795
COF II (B) (Lux) SARL	79779	Esch S.à r.l.	79797
COF II (ST) (Lux) Holdings Sàrl	79779	Euronica S.A.	79797
COF II (ST) (Lux) Sàrl	79791	Euronica S.A.	79797
Colisée S.à r.l.	79817	European Enhanced Loan Fund S.A.	79796
Comindus S.A.	79792	European Tobacco Development S.A. ...	79820
Compagnie d'Investissement des Alpes S.A.	79792	Euro V (BC) S.à r.l.	79796
Compagnie d'Investissement Interpublici- té	79792	Fairhomes (Luxembourg) S. à r.l.	79819
Concordis S.à.r.l.	79792	Falcon Investor S.à r.l.	79824
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l.	79817	FinLux S.à r.l.	79819
Cotton Connect Global S.à r.l.	79817	Fintad International S.à r.l.	79820
Cotton Connect Global S.à r.l.	79818	ILP III Participations S.à r.l.	79820
Courtain Holding S.A.	79793	Onda Blu S.A., SPF	79821
		RCR Industrial Flooring S.à r.l.	79779
		Venini Holdings S.A.	79799

Clubinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.114.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011077104/14.

(110085614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

COF II (A) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.353.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077105/13.

(110086238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

COF II (A) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.352.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077106/13.

(110086236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

COF II (B) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.350.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077107/13.

(110086237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

COF II (B) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.351.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077108/13.

(110086239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

COF II (ST) (Lux) Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.372.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077109/13.

(110086242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

1) Primopiso Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.157942,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 4 April 2011;

2) Mr. Jean Pierre MAIER, with address at 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile (Chile) on 1 April 2011;

3) Mr. Claude TORRENTE, with address at 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile (Chile) on 1 April 2011;

4) Mr. Marc BRUNEAU, with address at 10, Rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile (Chile) on 1 April 2011.

The said proxies, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that the Shareholders are the shareholders of the "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg under the name of RCR Industrial Flooring S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.102358 and incorporated under the denomination of Highbridge/Zwirn Rinol Holdings Offshore, S.à r.l following a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 21 July 2004, published in the Mémorial C number 1062, page 50960, on 22 October 2004 (the "Company").

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To create two (2) different classes of shares representing the share capital of the Company, each with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), namely the “Ordinary A Shares” and the “Ordinary B Shares”, to provide for the specific rights attached to the “Ordinary A Shares” and “Ordinary B Shares” in case of distribution and in case of liquidation and to provide that the shareholders of the Company shall be entitled to create additional class(es) of shares within the share capital of the Company.

2. To convert the existing shares into Ordinary A Shares and Ordinary B Shares.

3. To approve the restatement of the articles of incorporation of the Company in order, in particular, to reflect the above resolutions, but without amendment of the object of the Company.

4. To increase the corporate capital by an amount of one million thirty six thousand two hundred fifty euro (EUR 1,036,250.-) so as to raise it from its present amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) to the amount of three million five hundred thirty six thousand two hundred fifty euro (EUR 3,536,250.-) by the creation and the issue of fifteen thousand four hundred fifty (15,450) Ordinary A Shares and twenty six thousand (26,000) Ordinary B Shares, to be fully paid up.

5. To subscribe and to accept the subscriptions of the newly issued shares.

6. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the corporate capital of the Company.

7. Re-appointment of Mr. Emilio ESTEBAN as class B manager for an indefinite period and appointments of Mr. Flavio MARZONA and Mr. Dimitri HOLDERBACH as class A managers for an indefinite period and of Mr. Troy DUNCAN, Mr. Tim WELD, Mr. Rory DEVLIN and Mr. Michael TOSE as class B managers for an indefinite period.

8. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved (i) that the share capital of the Company is represented by two (2) different classes of shares, each with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), namely the “Ordinary A Shares” and the “Ordinary B Shares”, (ii) that the same rights are attached to all the classes of shares except in case of in case of distribution and in case of liquidation, as this appears in the articles of incorporation of the Company as restated through the third resolution below and (iii) that the shareholders of the Company are entitled to create additional class(es) of shares within the share capital of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolved to convert the one hundred thousand (100,000) existing shares as follows:

- the ninety eight thousand nine hundred twenty eight (98,928) existing shares that are held by Primopiso Acquisition S.à r.l., prenamed, are converted into (i) forty one thousand four hundred twenty two (41,422) Ordinary A Shares and (ii) fifty seven thousand five hundred six (57,506) Ordinary B Shares;

- the five hundred twenty (520) existing shares that are held by Mr. Jean-Pierre MAIER, prenamed, are converted into five hundred twenty (520) Ordinary A Shares;

- the five hundred twenty (520) existing shares that are held by Mr. Claude TORRENTE, prenamed, are converted into five hundred twenty (520) Ordinary A Shares; and

- the thirty two (32) existing shares that are held by Mr. Marc BRUNEAU, prenamed, are converted into thirty two (32) Ordinary A Shares.

Third resolution

The Shareholders resolved to approve the restatement of the articles of incorporation of the Company in order, in particular, to reflect the above resolutions, but without amendment of the object of the Company. They shall forthwith read as follows:

Art. 1. Name - Applicable Laws. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future a société à responsabilité limitée under the name of “RCR Industrial Flooring S.à.r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Companies Law”) as well as by the present articles of incorporation (the “Articles”).

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose, including without limitation (i) giving advice of any kind, such as economic, financial or operational advice, to the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and (ii) managing, licensing or assigning its portfolio of intellectual property rights.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

4.2 The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the Board of Managers as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers.

4.3 In the event that the Board of Managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Share Capital. The Company's share capital is set at two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) represented by forty two thousand four hundred ninety four (42,494) Ordinary A Shares and fifty seven thousand five hundred six (57,506) Ordinary B Shares, with a par nominal of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Art. 6. Shares.

6.1 Any reference made herein to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all of the shares of the Company, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "shareholder" or to "shareholders".

6.2 Each share is entitled to one vote at shareholders' meeting.

6.3 The share capital may be increased or reduced at any time by a resolution of the shareholders adopted under the conditions required for the amendment of the Articles. The shareholders may create additional class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles. Each class of shares will have the rights as described in these Articles from time to time.

6.4 The Company will recognize only one holder per share.

Art. 7. Transfer Restrictions.

7.1 No shareholder may transfer by way of sale, exchange, assignment, pledge, other security interest, gift or other disposal, including, inter alia, by way of merger, demerger, contribution of all or part of assets or of a division (all of which acts shall be deemed included in the term "transfer" as used in these Articles, unless otherwise specified) any or all of its shares, or any right or interest therein unless (i) such transfer is entered in the register of shares, (ii) is made in accordance with any applicable laws, the present Articles and any agreements between shareholders from time to time.

Without prejudice to the preceding paragraph, no holder of Ordinary A Shares shall transfer any Ordinary A Shares to any person without the prior written consent of shareholder(s) holding 75% of the shares (which shareholders shall have absolute discretion in deciding whether or not to give such consent).

7.2 If any holder of Ordinary A Shares ceases to be employed by the Company or any of its subsidiaries for any reason, upon the termination of employment he undertakes that, if required to do so by shareholder(s) holding 75% of the shares, he shall transfer, for an amount per share as may be agreed from time to time between the shareholders, all his Ordinary A Shares to whomever such shareholder(s) shall direct.

7.3 If shareholder(s) holding 75% of the shares (the "Majority Shareholder(s)") at any time receive(s) an offer (the "Offer") from any person (the "Offeror") which it/they shall wish to accept in relation to all of its/their shares in the Company (the "Offer Shares") then the Majority Shareholder(s) shall following receipt of such Offer be entitled (but not obliged) to give notice (the "Drag Along Notice") of such Offer in writing to the Company and each of the other shareholders (the "Receiving Shareholders") (i) specifying the name of the Offeror, the price and all other terms of the Offer and the number of Offer Shares in relation to which it intends to accept the Offer and (ii) requiring the Receiving Shareholders to accept the Offer in respect of the Relevant Proportion of their shares and transfer such shares to the Offeror at the same price per share no later than 14 days following the date of the Drag Along Notice and on the other terms as shall apply to the sale of the Offer Shares. For this purpose "Relevant Proportion" means the proportion which the Offer Shares shall bear to all of the shares held by the Majority Shareholder(s). Each Receiving Shareholder shall accept the Offer in respect of the Relevant Proportion of his shares within 14 days after the Drag Along Notice and shall execute and deliver such documents and perform such acts as the Majority Shareholder(s) may require in relation to the Offer.

7.4 If the Majority Shareholder(s) receive(s) an Offer which it accepts in relation to in excess of 50% of the share capital of the Company but the Majority Shareholder(s) do(es) not exercise its/their rights to give a Drag Along Notice in

accordance with article 7.3, the Majority Shareholder(s) shall prior to the acceptance of the Offer give a notice (the “Information Notice”) to the other shareholders which shall contain the information described in article 7.3.

Within 14 days of the date on which the Information Notice shall be given, each Receiving Shareholder may serve a notice (the “Tag Along Notice”) on the Majority Shareholder(s) that (conditional upon the completion of the sale of the Offer Shares pursuant to the Offer) he desires to sell the Relevant Proportion of his Shares (the “Tag Along Shares”) to the Offeror on the same terms and conditions as the Offer.

Upon serving a Tag Along Notice, and subject to completion of the sale of the Offer Shares pursuant to the Offer such Receiving Shareholder shall be entitled to sell the Relevant Proportion of his shares to the Offeror on the same terms and conditions as the Offer.

7.5 Any shareholder may transfer all or any part of its shares to an affiliated company without having to comply with the provisions of this article 7.

7.6 Notwithstanding anything in these Articles to the contrary, in accordance with the Companies Law, any transfer of shares to non-shareholders will be subject to the prior approval of such transfer given by the shareholders in a shareholders’ meeting, at a majority of 75% of the share capital.

Art. 8. Management.

8.1 Board of Managers

The Company is managed by one or more managers (each a “Manager”), who do not need to be shareholders.

The Managers are appointed and removed with or without cause by the shareholders, which set the term of their office.

In case there are several Managers, these shall be either of Class A or Class B. If several Managers are appointed, they constitute the board of managers (the “Board of Managers”).

8.2 Authority and Duties

(a) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the applicable law or the Articles fall within the competence of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Board of Managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose.

(b) The Board of Managers shall act by Managers attending the meeting at which at least a majority of the members of the Board of Managers are present, except as otherwise provided by law. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one Class A Manager and one Class B Manager.

8.3 Procedure at meetings of the Board of Managers

(a) Notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing to each Manager specifying the time and place of the meeting and the agenda therefore, at least twenty-four (24) hours in advance of each such meeting. No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. A special convocation will not be required for a meeting of the Board of Managers to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

(b) Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues.

(c) Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg except as otherwise agreed by the Managers. Meetings of the Board of Managers may be held through the use of a videoconference, telephone conference or similar telecommunications device allowing persons participating in the meeting to hear each other at the same time and to speak to each other. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(d) Minutes of all meetings of the Board of Managers shall be drawn and distributed promptly to all Managers and shall be signed by any one Class A Manager and any one Class B Manager.

(e) The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolutions.

(f) The Company shall reimburse the members of the Board of Managers for any expenses incurred with in connection with the duties as a Manager.

8.4 Representation Towards Third Parties

(a) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any one Class A Manager and any one Class B Manager or by the joint or single signatures of any persons to whom signatory power has been validly delegated by the Board of Managers.

(b) The Board of Managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

8.5 Liability

The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

8.6 Chief Executive Officer

(a) The Company may appoint one chief executive officer (the “CEO”). The CEO shall have the authority and duties, and the rights and obligations herein. The CEO shall report to the Board of Managers.

(b) The CEO may be removed as CEO by the Board of Managers at any time and for any reason (with or without cause). The CEO shall be a member of the Board of Managers. The Board of Managers shall also fix the terms and conditions of the mandate of the CEO. In the event a person ceases to be CEO for any reason whatsoever (whether or not for cause) it will be required to promptly resign from the Board of Managers. In the event that such Person fails to resign, all shareholders shall vote their shares and take such other action as may be required to remove such person from the Board of Managers.

(c) Sixty (60) days prior to the end of each fiscal year of the Company, the CEO shall cause to be prepared, and present to the Board of Managers for its review and consideration, an annual budget proposed for the immediately succeeding fiscal year of the Company and its subsidiaries. If the CEO deems it appropriate at any time to amend or otherwise modify an existing annual budget, the CEO may at any time recommend such amendment to the Board of Managers for its consideration. Any such proposed annual budget or amendment to an existing annual budget shall not become effective unless and until it has been approved by the Board of Managers.

Art. 9. Shareholders’ Meetings.

9.1 Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

9.2 Shareholders’ meetings of the Company shall take place at least once every year or whenever convened by the Board of Managers.

9.3 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on 30th day of June at 2 p.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

9.4 Shareholders’ meetings may be attended either in person or by proxy. Minutes of all shareholders’ meetings shall be drawn and kept at the offices of the Company and made available for inspection during business hours by any shareholder.

9.5 Each shareholder shall be entitled to cast one vote for each share that is held by such shareholder in the Company with respect to each matter voted on by the shareholders.

9.6 Save as otherwise provided by law, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 10. Financial Year - Annual Accounts.

10.1 The Company’s year commences on the first of January and ends on the thirty- first of December.

10.2 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office. If the number of shareholders exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Art. 11. Supervision of the Company. If the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in his/their function (s) by a new resolution of the shareholders’ meeting.

Where the thresholds of article 35 of the Law of December 19, 2002 are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (reviseurs d’entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des reviseurs d’entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the shareholders’ meeting that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 12. Allocation of Profits.

12.1 Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

12.2 Subject to 12.1 above, the shareholders’ meeting may decide (upon recommendation of the Board of Managers) to distribute the balance of the net profit in accordance with the following order of priority:

(a) first, to holders of Ordinary B Shares pro rata to their respective holding of Ordinary B Shares until dividends and/or distributions amounting to thirty-five million euro (EUR 35,000,000.-) in aggregate have been received by such holders; and

(b) second, subject to the payment by the Company to the holders of the Ordinary B Shares being satisfied in full pursuant to (a) above, to the shareholders of the Company (including holders of Ordinary A Shares and holders of Ordinary B Shares) pro rata to their respective holding of shares in the Company.

12.3 Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Managers shall determine from time to time.

12.4 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

12.5 The shareholders' meeting may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the relevant shareholders' meeting.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the shareholders' meeting which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

13.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in the following order:

(a) first, among the holders of the Ordinary A Shares pro rata to their respective holding of Ordinary A Shares until each such holder has received in full an amount equal to the aggregate nominal value of such holding; and

(b) second, subject to the payment to the holders of the Ordinary A Shares being satisfied in full pursuant to (a) above, among the shareholders of the Company (including holders of Ordinary A Shares and Ordinary B Shares) pro rata to their respective holding of shares in the Company.

Art. 14. Miscellaneous.

14.1 The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

14.2 The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

14.3 Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million thirty six thousand two hundred fifty euro (EUR 1,036,250.-) so as to raise it from its present amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) to three million five hundred thirty six thousand two hundred fifty euro (EUR 3,536,250.-) by the creation and the issue of fifteen thousand four hundred fifty (15,450) Ordinary A Shares and twenty six thousand (26,000) Ordinary B Shares.

Subscription - Payment

Primopiso Acquisition S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for all the fifteen thousand four hundred fifty (15,450) new Ordinary A Shares and all the twenty six thousand (26,000) new Ordinary B Shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of one million thirty six thousand two hundred fifty euro (EUR 1,036,250.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of three million nine hundred sixty three thousand seven hundred fifty euro (EUR 3,963,750.-).

The amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) is at the free disposal of the Company as proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders unanimously resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company. Such paragraph shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The Company's share capital is set at three million five hundred thirty six thousand two hundred fifty euro (EUR 3,536,250.-) represented by fifty seven thousand nine hundred forty four (57,944) Ordinary A Shares and eighty three thousand five hundred six (83,506) Ordinary B Shares, with a par nominal of twenty-five euro (EUR 25.-) each.”

Sixth resolution

The Shareholders resolved to re-appoint Mr. Emilio ESTEBAN as class B manager of the Company for an indefinite period.

The Shareholders resolved to appoint the following persons as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Flavio MARZONA, born in Luxembourg, on 9 August 1971, with professional address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, and

- Mr. Dimitri HOLDERBACH, born in Woippy (France), on 29 October 1973, with professional address at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

The Shareholders resolved to appoint the following persons as a class B manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Troy DUNCAN, born on 28 July 1967 in Fort Worth, Texas (USA), residing at 8 Norfolk House, Trig Lane, London, EC4V 3QQ, UK,

- Mr. Tim WELD, born on 22 February 1976 in Boston (USA), residing at 10 Princes Gate Mews, London SW7 2PS,

- Mr. Rory DEVLIN, born on 9 March 1970 in Munich (Germany), residing at 47, Fairhazel Gardens, London NW63QN, UK, and

- Mr. Michael TOSE, born on December 27th, 1972 in Johannesburg (Republic of South Africa), residing at 36, St Elmo Road, London W12 9DX, United Kingdom.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand Euros (EUR 4,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Ont comparu:

1) Primopiso Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.157942,

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, employée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 4 avril 2011;

2) Monsieur Jean Pierre MAIER, avec adresse au 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago del Chile (Chili) le 1 avril 2011;

3) Monsieur Claude TORRENTE, avec adresse au 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago del Chile (Chili) le 1 avril 2011;

4) Monsieur Marc BRUNEAU, avec adresse au 10, Rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago del Chile (Chili) le 1 avril 2011;

Lesdites procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de RCR Industrial Flooring S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.102358 et constituée sous la dénomination de Highbridge/Zwirn Rinol Holdings Offshore, S.à r.l suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, le 21 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1062, page 50960, le 22 octobre 2004 (la «Société»).

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Créer deux catégories de parts sociales différentes représentant le capital social de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-), à savoir les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A» et les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B», prévoir les droits spécifiques attachés aux «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A» et aux «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B» en cas de distribution et en cas de liquidation et prévoir que les associés de la Société seront autorisés à créer des classes d'actions additionnelles représentant le capital social de la Société.

2. Convertir les actions existantes en Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.

3. Approuver la refonte des statuts de la Société notamment pour refléter les résolutions ci-dessus, mais sans modification de l'objet de la Société.

4. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trente six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.036.250,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) à un montant de trois millions cinq cent trente six mille deux cent cinquante euros (3.536.250,-) par la création et l'émission de quinze mille quatre cent cinquante (15.450) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et vingt six mille (26.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, à libérer intégralement.

5. Souscrire et accepter les souscriptions des nouvelles actions émises.

6. Modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation de capital de la Société.

7. Re-nomination de Monsieur Emilio ESTEBAN en tant que Gérant B pour une durée indéterminée et nominations de Monsieur Flavio MARZONA et Monsieur Dimitri HOLDERBACH en tant que Gérants A pour une durée indéterminée et de Monsieur Troy DUNCAN, Monsieur Tim WELD, Monsieur Rory DEVLIN et Monsieur Michael TOSE en tant que Gérants B pour une durée indéterminée.

8. Divers.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé (i) que le capital social de la Société est représenté par deux catégories de parts sociales différentes, d'une valeur nominale de vingt cinq euro (EUR 25,-) chacune, à savoir les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A» et les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B», (ii) que les mêmes droits sont attachés à toutes les classes d'actions sauf en cas de distribution et en cas de liquidation comme cela apparait dans des statuts de la Société tels qu'ils seront refondus à la troisième résolution ci-dessous et (iii) que les associés de la Société sont autorisés à créer des classes d'actions additionnelles représentant le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de convertir les cent mille (100.000) actions existantes de la manière suivante:

The Shareholders resolved to convert the one hundred thousand (100,000) existing shares as follows:

- les nonante huit mille neuf cent vingt huit actions (98.928) actions existantes détenues par Primopiso Acquisition S.à r.l., prénommée, sont convertie en (i) quarante et un mille quatre cent vingt deux (41.422) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et (ii) cinquante sept mille cinq cent six (57,506) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;

- les cinq cent vingt (520) actions existantes détenues par Jean-Pierre MAIER, prénommé, sont convertie en cinq cent vingt (520) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A;

- les cinq cent vingt (520) actions existantes détenues par Claude TORRENTE, prénommé, sont convertie en cinq cent vingt (520) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A; et

- les trente deux (32) actions existantes détenues par Marc BRUNEAU, prénommé, sont convertie en trente deux (32) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'approuver la refonte des statuts de la Société notamment pour refléter les résolutions ci-dessus, mais sans modification de l'objet de la Société. Ils auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Nom - Droit applicable. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «RCR Industrial Flooring S.à.r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la miss en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet, y compris sans limitation, (i) donner tout type de conseil, tel que du conseil de nature économique, financière ou opérationnelle, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et (ii) gérer, accorder des licences relatives à ou céder son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré dans la même commune par décision du Conseil de Gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision du Conseil de Gérance.

4.3 Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux million cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par quarante deux mille quatre cent nonante quatre (42.494) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et cinquante sept mille cinq cent six (57.506) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Toute référence dans les présents Statuts à une «part sociale» ou à des «parts sociales» doit être entendu comme une référence à tout ou partie des parts sociales de la Société, suivant le contexte, ainsi que toute référence à un «associé» ou à des «associés» qui doit être entendu comme un référence à un ou plusieurs associé(s) suivant le contexte.

6.2 Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées des associés.

6.3 Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit moyennant une résolution des associés adoptée sous les conditions requises pour la modification des Statuts. Les associés peuvent créer une ou plusieurs classe(s) de parts sociales supplémentaire(s) par résolution des associés adoptée suivant la procédure de modification des Statuts. Toute classe de part sociale aura les droits tels que décrits dans ces Statuts tel que modifiés le cas échéant.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 7. Restrictions de Transfert.

7.1 Les associés ne pourront pas transférer tout ou partie de leurs parts sociales, ou tout droit et intérêt s'y rattachant, par vente, échange, cession, gage ou tout autre garantie, don ou autre disposition, incluant, entre autres, par voie de fusions, scission, apport ou division de tout ou partie des actifs (chacune de ces notions étant incluse dans la notion de «transfert» comme utilisé dans les présents Statuts, sauf information contraire) sauf si (i) un tel transfert est enregistré dans le registre des associés, (ii) est effectué conformément aux lois applicables, au présent Statuts et à tout contrat entre les associés le cas échéant.

Sans préjudice du paragraphe ci-dessus, les porteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A ne pourront pas transférer leurs P Sociales Ordinaires de Catégorie A sans l'accord écrit préalable du ou des associés détenant 75% des parts sociales (ledit/lesdits associé(s) ayant un pouvoir discrétionnaire absolu pour décider de donner ou non son/leur accord).

7.2 Si un porteur de P Sociales Ordinaires de Catégorie A cesse d'être employé par la Société ou par une de ses filiales pour toute raison, il s'engage suite à la fin du contrat de travail, si demandé par le ou les associé(s) détenant 75% des parts sociales, à transférer, pour un montant par part sociale comme déterminé entre les associés le cas échéant, l'ensemble des ses Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A à la personne comme indiqué par le ou les associé(s).

7.3 Si le ou les associé(s) détenant 75% des parts sociales (le ou les «Associé(s) Majoritaire(s)») reçoit/reçoivent à tout moment une offre (l'«Offre») de la part de toute personne (l'«Offrant») concernant l'ensemble de leurs parts sociales de la Société (les «Parts Sociales de l'Offre») et qu'ils souhaitent accepter alors le ou les Associé(s) Majoritaire(s), suite à la réception d'une telle Offre, seront autorisés (mais non obligés) de notifier une telle Offre (la «Notification de Vente Forcée») par écrit à la Société et à chacun des autres associés (les «Associés Destinataires») (i) en spécifiant le nom de l'Offrant, le prix et tous les autres termes de l'Offre et le nombre des Parts Sociales de l'Offre qui sont susceptibles d'être acceptées dans le cadre de l'Offre et (ii) demandant aux Associés Destinataires d'accepter l'Offre dans la Proportion Appropriée de leurs parts sociales et de transférer leurs parts sociales à l'Offrant au même prix par part sociale dans les 14 jours suivant la date de la Notification de Vente Forcée et sur les autres termes qui devront s'appliquer à la vente des Parts Sociales de l'Offre. A cet effet la «Proportion Appropriée» signifie la proportion qui doit être apportée par les Parts Sociales de l'Offre à toutes les parts sociales détenues par les Associés Majoritaires. Chaque Associé Destinataire devra accepter l'Offre en fonction de sa Proportion Appropriée de ses parts sociales dans les 14 jours de la Notice de Vente

Forcée et devra exécuter et délivrer de tels documents ainsi qu'exécuter les actes tels que requis par les Associés Majoritaires dans le cadre de l'Offre.

7.4 Si le ou les Associé(s) Majoritaire(s) reçoit/reçoivent une Offre relative à plus de 50% du capital social de la Société qu'il/ils accepte(nt) mais que le ou les Associé(s) Majoritaire(s) n'exerce(nt) pas son/leur droit de donner une Notification de Vente Forcée conformément à l'article 7.3, le ou les Associé(s) Majoritaire(s) doit/doivent préalablement à l'acceptation de l'Offre donner une notification (la «Notice d'Information») aux autres associés et qui doit contenir l'information décrite sous l'article 7.3.

Dans les 14 jours à partir de la date à laquelle la Notice d'Information sera effectuée, chaque Associé Destinataire peut délivrer une notification (une «Notification de Droit de Sortie Conjointe») à/aux Associé(s) Majoritaire(s) informant qu'il souhaite (sous condition que la vente des Parts Sociales de l'Offre se réalise suite à l'Offre) vendre la Proportion Appropriée de ses parts sociales (les «Parts Sociales des Associés Minoritaires») à l'Offrant sur base des termes et conditions de l'Offre.

Après avoir délivré la Notification de Droit de Sortie Conjointe, et à condition que la vente des actions offertes se réalise selon l'Offre, un tel Associé Destinataire sera autorisé à vendre sa Proportion Appropriée de ses parts sociales à l'Offrant dans les mêmes termes et conditions de l'Offre.

7.5 Tout associé peut transférer tout ou partie de ses parts sociales à une société affiliée sans devoir se conformer aux dispositions de l'article 7.

7.6 Sauf disposition contraire de ces Statuts, tout transfert de parts sociales à des non-Associés sera, conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales, soumise à l'accord préalable des associés donné par l'assemblée générale à la majorité de 75% du capital social.

Art. 8. Gérance.

8.1 Conseil de Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérant (chacun un «Gérant»), qui n'a/ont pas besoin d'être des associé.

Les Gérants sont nommés et révoqués avec ou sans raison par les associés qui fixeront le terme de leur mandat

Dans le cas où il y a plusieurs Gérants, ils doivent relever soit de la Classe A soit de la Classe B. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Autorités et Devoirs

(a) Tout pouvoir qui n'est pas réservé expressément aux associés par la loi applicable ou par les Statuts relève de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis de tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

(b) Le Conseil de Gérance agira avec les Gérants participant à la réunion lors de laquelle au moins une majorité des membres du Conseil de Gérance est présente, sauf dispositions légales contraires. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, incluant le vote d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

8.3 Procédures lors des réunions du Conseil de Gérance

(a) Avis écrit des réunions du Conseil de Gérance régulière ou extraordinaire, spécifiant l'heure et le lieu de la réunion ainsi que son agenda, sera donné à tous les Gérants au moins vingt quatre (24) heures avant la réunion. Aucun avis n'est requis si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et si ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. L'obligation d'un avis écrit peut aussi être levé par un Gérant, avant ou après la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

(b) Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

(c) Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu à Luxembourg, sauf si les Gérants ont convenu autre chose. Toute réunion du Conseil de Gérance peut être tenue par vidéoconférence, conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

(d) Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront établis et distribués aussitôt à tous les Gérants et seront signés par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

(e) Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve des décisions intervenues.

(f) La Société remboursera les membres du Conseil de Gérance pour toutes les dépenses encourues en rapport avec les devoirs en tant que Gérant.

8.4 Représentation vis-à-vis de Tiers

(a) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers dans tous les cas par les signatures conjointes de (i) un Gérant de Classe A, (ii) un Gérant de Classe B ou par la signature seule ou conjointe de toutes personnes à laquelle un pouvoir de signature a été valablement délégué par le Conseil de Gérance.

(b) Le Conseil de Gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou des procurations sous seing privé.

8.5 Responsabilité

Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

8.6 Chief Executive Officer

(a) La Société peut désigner un chief executive officer (le «CEO»). Le CEO aura les pouvoirs et les devoirs, les droits et les obligations définis dans ces statuts. Le CEO remet ses observations au Conseil de Gérance.

(b) Le CEO peut être révoqué de son poste de CEO par le Conseil de Gérance à tout moment ou pour toute raison (avec ou sans cause). Le CEO sera un membre du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance fixera les termes et conditions du mandat du CEO. Dans le cas où une personne cesse d'être CEO pour une raison quelle qu'elle soit (avec ou sans cause) elle sera demandée de démissionner immédiatement du Conseil de Gérance. Dans le cas où cette Personne manque de démissionner, tous les associés votent et prennent toutes les mesures nécessaires pour révoquer cette Personne du Conseil de Gérance.

(c) Soixante (60) jours avant la fin de chaque exercice social de la Société, le CEO sera amené à préparer et présenter au Conseil de Gérance pour contrôle et commentaires un budget annuel proposé pour l'année fiscale suivante de la Société et de ses filiales. Si le CEO le considère approprié à un moment ou autre d'amender ou de modifier un budget annuel existant, le CEO peut à tout moment recommander une telle modification au Conseil de Gérance pour ce faire. Tout budget annuel proposé ou toute modification d'un budget annuel existant n'est effectif qu'à moins que et à partir du moment où cela a été approuvé par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Assemblées des Associés.

9.1 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

9.2 Les assemblées des associés de la Société auront lieu au moins une fois par an suite à la convocation par le Conseil de Gérance.

9.3 L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 juin à 14 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. Les associés peuvent participer aux assemblées des associés personnellement ou par un mandataire. Des procès-verbaux de toutes les assemblées des associés seront rédigés et tenus au siège social de la Société et pourront être consultés par tout associé pendant les heures de bureau.

9.4 Tout associé aura droit à une voix par part sociale détenue dans le capital de la Société et cela pour tous les sujets votés par les associés.

9.5 Sauf dispositions légales contraires, les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Année Sociale - Comptes Annuels.

10.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

10.2 Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan. Si le nombre de porteurs de parts sociales excède vingt-cinq, un tel contrôle ne sera permis que pendant les 15 jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 11. Supervision de la Société. Si le nombre d'associés excède vingt-cinq, la supervision de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou non associé(s).

Chaque commissaire exercera sa fonction pour un période s'écoulant à la date de l'assemblée générale annuelle suivant la nomination.

A la fin de cette période, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans leur fonction par une nouvelle résolution de l'assemblée des associés.

Quand les seuils de l'article 32 de la Loi du 19 Décembre 2002 sont atteints, la Société devra faire auditer ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par le seul associé (le cas échéant) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Sans préjudice des seuils mentionnés ci-dessus, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peut/peuvent à tout moment être nommé(s) par résolution de l'assemblée des associés qui décidera des termes et conditions de leur mandat.

Art. 12. Répartition des Profits.

12.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social.

12.2 Sous réserve de l'article 12.1 ci-dessus, l'assemblée des associés peut décider (sur recommandation du Conseil de Gérance) de distribuer le solde des profits nets conformément à l'ordre de priorité suivant:

(a) premièrement, aux porteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B en proportion de leur détention respective de parts sociales B jusqu'à ce qu'il soit distribués auxdits porteurs un montant total de trente cinq millions d'euros (35,000,000 Euros) en dividendes et/ou en distributions; et

(b) en second, sous réserve que le paiement par la Société aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ait été entièrement satisfait selon le point (a) ci-dessus, aux associés de la Société (incluant les porteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les porteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B) en proportion de leur détention respective de parts sociales dans la Société.

12.3 Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des actionnaires. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

12.4 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou par ces Statuts.

12.5 L'assemblée des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par une telle assemblée des associés.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

13.2 L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés suivant l'ordre suivant:

(a) premièrement, parmi les porteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A en proportion de leur détention respective de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A jusqu'à ce que chacun de ces porteurs reçoive complet paiement d'un montant égal à la valeur nominale totale d'une telle détention; et

(b) en second, sous réserve du paiement complet au porteur de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A selon le point (a) ci-dessus, parmi les associés de la Société (incluant les porteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les porteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B) en proportion de leur détention respective de parts sociales dans la Société.

Art. 14. Divers.

14.1 Le décès ou la résignation d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, ne mettra pas fin à la Société.

14.2 La faillite ou insolvabilité d'un des associés ne mettra pas fin à la Société.

14.3 Les créanciers, ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

14.4 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million trente six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.036.250,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) à un montant de trois millions cinq cent trente six mille deux cent cinquante euros (3.536.250,-) par la création et l'émission de quinze mille quatre cent cinquante (15.450) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et vingt six mille (26.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.

Souscription - Paiement

Primopiso Acquisition S.à r.l., prénommée, a déclaré souscrire l'entièreté des quinze mille quatre cent cinquante (15.450) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et des vingt six mille (26.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un de un million trente six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.036.250,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de trois million neuf cent soixante trois mille sept cent cinquante euros (EUR 3.963.750,-).

Le montant de cinq million euros (EUR 5.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés ont unanimement décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois millions cinq cent trente six mille deux cent cinquante euros (EUR 3.536.250.-) représenté par cinquante sept mille neuf cent quarante quatre (57.944) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et quatre vingt trois mille cinq cent six (83,506) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de renommer Monsieur Emilio ESTEBAN en tant que Gérant B de la Société pour une durée indéterminée.

Les Associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Flavio MARZONA, né à Luxembourg, le 9 août 1971, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, et

- Monsieur Dimitri HOLDERBACH, né à Woippy (France), le 29 octobre 1973, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Les Associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Troy DUNCAN, né le 28 juillet 1967 à Fort Worth, Texas (USA), avec adresse au 8 Norfolk House, Trig Lane, Londres, EC4V 3QQ, Royaume-Uni,

- Monsieur Tim WELD, né le 22 février 1976 à Boston (USA), avec adresse au 10 Princes Gate Mews, Londres SW7 2PS,

- Monsieur Rory DEVLIN, né le 9 mars 1970 à Munich (Allemagne), avec adresse au 47, Fairhazel Gardens, Londres NW63QN, Royaume-Uni, et

- Monsieur Michael TOSE, né le 27 décembre 1972 à Johannesburg (République d'Afrique du Sud), avec adresse au 36, St Elmo Road, Londres W12 9DX, Royaume-Uni.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille euro (EUR 4.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. OUHIBI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. LAC/2011/18344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059795/682.

(110067111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

COF II (ST) (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.375.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077110/13.

(110086241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Comindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.625.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 mai 2011

La démission de Monsieur KARA Mohammed de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué est acceptée.

Monsieur SCHMIT Pierre est révoqué de ses fonctions de directeur technique avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

COMINDUS S.A.

Angelo DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011077112/16.

(110086009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Compagnie d'Investissement des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.604.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2011 que:

Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été réélu administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire que se tiendra en 2013.

En outre, Monsieur Riccardo MORALDI il a été également nommé Président du Conseil d'administration.

Il est également à noter que la société SER.COM s.à.r.l. (RCSL B 117942) est désormais domiciliée au 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, RESIDENCE D'ORANGE L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 03 juin 2011.

Référence de publication: 2011077113/17.

(110086152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Compagnie d'Investissement Interpublicité, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 83.438.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011077114/11.

(110086039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Concordis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.926.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011077115/14.

(110085613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Courtain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.553.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011077116/13.

(110085579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

COURTALUX (Courtier d'assurances), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon WBC.
R.C.S. Luxembourg B 101.433.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011077118/11.

(110086281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

CVC Investments Vista S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077119/10.

(110086171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Duse III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.662.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 134.358.

Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alexandre Moyret, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet au 14 février 2011
2. Acceptation de la démission de David Charles Cunnington, avec adresse au 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni de son mandat de Gérant, avec effet immédiat
3. Nomination de Richard James avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée
4. Nomination de Michael Chidiac, avec adresse professionnelle au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077121/19.

(110086259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Duse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.300.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.059.

Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mark Houston, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat de Gérant A, avec effet immédiat

2. Acceptation de la démission d'Alexandre Moyret, avec adresse professionnelle au 10, Rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg de son mandat de Gérant B, avec effet au 14 février 2011

3. Nomination de Richard James avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni, au mandat de Gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période indéterminée

4. Nomination de Michael Chidiac, avec adresse professionnelle au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077122/19.

(110086258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Diemmevi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 134.558.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue au siège social en date du 30 mai 2011

La démission de Monsieur KARA Mohammed de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
DIEMMEVI S.A
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2011077123/17.

(110086008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

DISA-Distribution Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DISA DISTRIBUTION INVESTMENTS S.A.
M. LIMPENS / A. RENARD
Director / Director and Chairmann of the Board of the Directors

Référence de publication: 2011077124/12.

(110085958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Duex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.839.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2011

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Duex Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011077126/14.

(110085984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Duex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.839.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Duex Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2011077127/12.

(110085985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Duse II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.300.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.623.

—
Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alexandre Moyret, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet au 14 février 2011

2. Nomination de Richard James avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée

3. Nomination de Michael Chidiac, avec adresse professionnelle au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077128/17.

(110086257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Epic (Premier) S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 30.998,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.683.

—
Le siège social du réviseur d'entreprises L'Alliance Révision SARL est situé depuis le 1^{er} juin 2011 au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.
Pour la société
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2011077129/15.

(110085625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Euro V (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.168.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077130/13.

(110086240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

European Enhanced Loan Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.364.

Le siège social du réviseur d'entreprises L'Alliance Révision SARL est situé depuis le 1^{er} juin 2011 au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.
Pour la société
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2011077131/14.

(110085669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Ego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.946.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2011 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011077134/17.

(110085936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

EPF Richmond Riverside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.038.

—
Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mai 2011, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011077135/15.

(110085801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 3, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 62.280.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011077136/14.

(110085612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Euronica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.955.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077138/9.

(110085880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Euronica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.955.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 31 mai 2011

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Piergiorgio PELASSA et Joaquin RIEROLA PUIGSERINANELLI et de Madame Ana RIEROLA FORCADA, tous trois demeurant professionnellement à Calle Ausias March 22, E-08010 Barcelone, sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

- Le mandat de Commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011077139/16.

(110085889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Broadleaf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.364.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 27 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077083/13.

(110086233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

BC TNLGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 90.253.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011077084/14.

(110085615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

BCB & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077085/10.

(110085566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Capital Messine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 152.488.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077089/10.

(110086274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Bergmann A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 40.808.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 23. Mai 2011 geht hervor dass:

Herr Aniel Gallo als Verwaltungsratsmitglied zurücktritt.

Herr Alexander Dreu, geboren am 03.06.1968 in Maribor (Slowenien), wohnhaft in L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt wird. Sein Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2011077087/13.

(110086133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Cheetah Resources, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cheetah Resources

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011077090/11.

(110086158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Venini Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.579.

In the year two thousand and eleven, the twenty-fourth day of March, before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Venini Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.579 (the Company). The Company was incorporated on 21 July 2010 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 9 March 2011, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Manuel Mouget, professionally residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Stella Le Cras, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Stella Le Cras, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed, after having been signed by the proxyholder of the shareholders and the members of the Bureau, to be filed with the registration authorities.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present deed and signed by all the parties.

The Bureau having been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that (any terms not otherwise defined in the agenda shall have the meanings ascribed to them in the resolutions):

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 2,625,000,000 (two billion six hundred twenty-five million) shares, with a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each, are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the below agenda, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) creation of a class 1 share (the Class 1 Share) of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one euro cent) and subsequent conversion of one (1) existing Class F Share of the Company held by CVC European Equity Partners V (C) L.P. into one (1) Class 1 Share;
- (3) complete restatement of the articles of association of the Company (the Articles) it being understood that as part of such restatement the corporate purpose of the Company shall be amended to read in its revised version as follows:

" **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/ or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue any financial instruments (including, without limitation, bonds, notes, preferred equity certificates (bearing interest or not, convertible instruments as well as or not)) or any other debt warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.;"

(4) amendment to the share register of the Company reflect the above changes; and to

(5) miscellaneous.

III. After due deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create the Class 1 Share, having a par value of EUR 0.01 (one euro cent), with the terms of such share being set forth in the amended articles below.

The Meeting subsequently resolves to convert one (1) existing Class F Share of the Company held by CVC European Partners V (C) L.P. into one (1) Class 1 Share.

Third resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that the Articles shall now read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or of several shareholders.

The Company will exist under the name of "Venini Holdings S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue any financial instruments (including, without limitation, bonds, notes, preferred equity certificates (bearing interest or not, convertible or not)) or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-six million two hundred fifty thousand euro (EUR 26,250,000) which is divided into:

- one (1) class one share with a par value of Euro 0.01 (one euro cent) subscribed and fully paid-up (the "Class 1 Share");
- four hundred thirty-seven million five hundred thousand (437,500,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up;
- four hundred thirty-seven million five hundred thousand (437,500,000) class B redeemable shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- four hundred thirty-seven million five hundred thousand (437,500,000) class C redeemable shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- four hundred thirty-seven million five hundred thousand (437,500,000) class D redeemable shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- four hundred thirty-seven million five hundred thousand (437,500,000) class E redeemable shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- four hundred thirty-seven million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (437,499,999) class F redeemable shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;"

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares shall collectively be referred to as the "Class 2 Shares". The Class 1 Share and the Class 2 Shares are collectively referred to as the "shares".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Within the limits permissible under the law, in particular article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, shall be redeemable and redeemed at the option of the Company, provided an equal treatment of all Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, shareholders is observed. The Company may however compulsorily redeem all the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, held by one shareholder, without redeeming the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, or the other shares within the same class of the other shareholders, if the Company considers that the holding of such Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, by such shareholder subjects the Company to any liability or restriction to which it would otherwise not be subject. The holders of Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, called for redemption shall be notified by registered mail at the address which appears in the Register of (i) the redemption date, (ii) the redemption price, (iii) the places at which the share certificates for the relevant Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, are to be surrendered and (iv) the method of payment of the redemption price, provided that such redemption price shall only be payable upon surrender of such certificates. The redemption price is determined in good faith by the Company based upon the value of the Company's net assets as shown in its most recent annual accounts.

If a redemption notice has been duly given and if, on or before the relevant redemption date, the relevant redemption price has been paid or set aside by the Company for the benefit of the holders of the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, called for redemption, so as to be and continue to be available therefor, then, from and as of the relevant redemption date, notwithstanding that any certificates for the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, so called for redemption shall not have been surrendered for cancellation, all rights with respect to Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, so called for redemption shall as of such redemption date cease, except only for the right of the holders of the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, to receive the redemption price but without interest. Unless otherwise disposed of by the Company within one month of their redemption, any Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares and the Class F Shares, so redeemed shall be cancelled by a proportionate reduction of the issued capital within reasonable time of their redemption.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares are and will remain in the form of registered shares.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. On top of the issued capital, there is an authorised capital of the Company set at thirty for million one hundred thirty four thousand six hundred eighty Euros (EUR 34,134,680) divided into 3,413,468,000 shares, having a nominal value of Euro 0.01 (one euro cent) per share.

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital, within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by issuing new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by conversion of claims on the Company or in any other manner (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of this general meeting of shareholders of the Company in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object, without prejudice to the rights of the holder of the Class 1 Share under the Reserved Matters.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders

The approved auditor(s) will be appointed by the general meeting of the shareholders, which will determine their number and the minimum duration of their mandate. The approved auditor(s) may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - Reserved matters

Art. 19. Reserved Matters. The following matters (the "Reserved Matters") shall not be undertaken by the Company (either at the board of directors or the general shareholders' meeting level, as the case may be) without the prior written consent or approval of the holder of the Class 1 Share:

- the creation of security, quasi-security or any other preferential rights over the shares the Company owns in, or receivables owing to the Company by, Venini Investments S.à r.l.;
- the creation of security, quasi-security or any other preferential rights over financial instruments issued by Venini Investments S.à r.l. and held by the Company;
- the disposal of the shares the Company owns in, or receivables owing to the Company by, Venini Investments S.à r.l. (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required for the disposal by the company to Venini Investments S.à r.l. of a receivable owing by Venini Investments S.à r.l. to the Company if such disposal is pursuant to the conversion of that receivable into equity of Venini Investments S.à r.l.);
- the disposal of financial instruments issued by Venini Investments S.à r.l. and held by the Company (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required for the disposal by the Company to Venini Investments S.à r.l. of financial instruments issued by (provided that approval of the holder of the Class 1 Share shall not be required for the disposal by the company to Venini Investments S.à r.l. of financial instruments issued by to the Company if such disposal is pursuant to the conversion of that financial instrument into equity of Venini Investments S.à r.l.);
- any merger (fusion), demerger (scission), partial demerger (scission partielle), asset transfer (transfert d'actifs), business transfer (transfert de branche d'activités), transfer of all assets and liabilities (transfert d'universalité) or transfer of professional assets (transfert du patrimoine professionnel) referred to in articles 257 to 308bis-14 of the law of 10 August 1915, as amended, involving the Company;
- any amendments to the Articles which could reasonably be expected to adversely affect any pledge granted from time to time by the Company over the shares in, the financial instruments issued by, or receivables owing to the Company by Venini Investments S.à r.l.;
- a change of the Company's central administration within the meaning of the Law, or a change of the Company's centre of main interests within the meaning of the Council Regulation EC/1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, from the Grand Duchy of Luxembourg to another jurisdiction; and
- any amendments to the Articles in respect of the rights attached to the Class 1 Share and the provisions related to the Class 1 Share.

Chapter V. - General meeting of shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the last Thursday of June at 5 pm.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself,

as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws and subject to the terms and conditions of Article 19 above, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter VI. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each Share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.5%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.4%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holder of the Class 1 Share shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point three per cent (0.3%) of the nominal value of the Class 1 Share held by him, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount corresponding to the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class F Shares, based on their respective shareholding in the Class F Share.

Should the whole last outstanding class of Shares by alphabetical order have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall after the payment of the dividend to the Class 1 Share be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities; and
- second, to the Shareholders for the repayment of the nominal value of their Shares in the Company.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and hereby empowers and authorizes any director of the Company (i) to proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the conversion of one existing Class F Share of the Company into the Class 1 Share and (ii) to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the shareholders, in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the shareholders, the proxyholder of the shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars, par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Venini Holdings S.A., une société anonyme ayant son siège social au 20, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.579 (la Société). La Société a été constituée le 21 juillet 2010 suite à un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Manuel Mouget, de résidence professionnelle à Luxembourg à (le Président). Le président désigne Stella Le Cras, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Stella Le Cras, de résidence professionnelle à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signées par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit (tout terme non défini dans l'ordre du jour aura la signification qui lui est donnée dans les résolutions):

Il apparaît selon une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité des 2.625.000.000 (deux milliards six cent vingt-cinq millions) actions, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (zéro euro et un centième) chacune, est dûment représentée à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant convenu d'ouvrir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

Il L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) création de l'action de classe 1 (l'Action de Catégorie 1) de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro euro et un centième et conversion ultérieure d'une (1) Action de Catégorie F existante détenue par CVC European Equity Partners V (C) L.P. en une (1) Action de Catégorie 1;
- (3) modification, refonte et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et modification dans ce cadre la de l'objet social de la Société de la manière suivante:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de tout instrument financier (en ce compris et sans limitation, des obligations, des billets à ordre et des certificats d'actions de préférence) ou de tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet."

- (4) modification du registre d'actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et
- (5) divers.

III Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés s'estimant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer l'Actions de Catégorie 1, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro euro et un centième), ses attributs étant déterminés dans les statuts modifiés ci-dessous.

L'Assemblée décide ensuite de convertir une (1) Action de Catégorie F existante de la Société détenue par CVC European Equity Partners V (C) L.P. en une (1) Action de Catégorie 1.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier, refondre et renuméroter les Statuts dans leur intégralité, de sorte qu'ils auront dès lors la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Venini Holdings S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de tout instrument financier (en compris mais sans y être limité, des obligations, des titres, des preferred equity certificates (portant intérêt ou non, convertible ou non)) ou de tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 32 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt-six millions deux cents cinquante mille euros (EUR 26.250.000) divisé en:

- 1 (une) action de catégorie un (l'«Action de Catégorie 1») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et étant entièrement libérée;

- quatre cent trente-sept millions cinq cents mille (437.500.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre cent trente-sept millions cinq cents mille (437.500.000) actions rachetables de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre cent trente-sept millions cinq cents mille (437.500.000) actions rachetables de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre cent trente-sept millions cinq cents mille (437.500.000) actions rachetables de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre cent trente-sept millions cinq cents mille (437.500.000) actions rachetables de catégorie E (les «Actions de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre cent trente-sept millions quatre cent quatre-vingts dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts dix-neuf (437.499.999) actions rachetables de catégorie F (les «Actions de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;»

Les Action de Catégorie A, les Actions de Catégories B, les Actions de Catégories C, les Actions de Catégories D, les Actions de Catégories E et les Actions de Catégories F sont ensemble ci-après définies comme étant les «Actions de Catégorie 2». L'Action de Catégorie 1 et les Actions de Catégorie 2 sont ci-après définies comme étant les "actions".

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Dans les limites permises par la loi, notamment l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, devront être rachetables et rachetées au choix de la Société, sous réserve qu'un traitement égalitaire de toutes les actionnaires d'actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F soit respecté. La Société peut cependant procéder au rachat forcé de toutes les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, détenues par un actionnaire, sans racheter les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, ou les autres actions détenues par d'autres actionnaires dans la même catégorie d'actions, si la Société considère que la détention de ces actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, par ces actionnaires soumet la Société à toute charge ou restriction auxquelles elle ne serait autrement pas soumise. Les détenteurs d'actions de Catégorie B, d'actions de Catégorie C, d'actions de Catégorie D, d'actions de Catégorie E, d'actions de Catégorie F, appelés pour le rachat devront être notifiés, par courrier recommandé à l'adresse qui apparaît dans le Registre, de (i) la date de rachat, (ii) le prix de rachat, (iii) les endroits où les certificats d'actions pour les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F concernées devront être remis et (iv) le mode de paiement du prix de rachat, sous réserve qu'un tel prix de rachat devra seulement être payable sur remise de ces certificats. Le prix de rachat est déterminé de bonne foi par la Société sur base de la valeur de l'actif net de la Société comme indiqué dans les comptes annuels les plus récents.

Si une notice de rachat a été dûment donnée et si, le ou avant la date de rachat concernée, le prix de rachat concerné a été payé ou mis de côté par la Société au bénéfice des détenteurs des actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, appelées pour rachat, afin d'être et de continuer à être disponibles, alors, de et à partir de la date de rachat concernée, nonobstant que tous les certificats pour les actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, ainsi appelées pour rachat n'auront pas dû être remis pour suppression, tous les droits relatifs aux actions de Catégorie B, actions de Catégorie C, actions de Catégorie D, actions de Catégorie E, actions de Catégorie F, ainsi appelées pour le rachat devront à partir de cette date de rachat cesser, à l'exception pour les détenteurs des actions de Catégorie B, des actions de Catégorie C, des actions de Catégorie D, des actions de Catégorie E, des actions de Catégorie F, de recevoir le prix de rachat sans les intérêts. Sauf cession par la Société dans le mois de leur rachat, toutes les Actions de Catégorie B, les actions de Catégorie C, les actions de Catégorie D, les actions de Catégorie E, les actions de Catégorie F, ainsi rachetées devront être supprimées par une réduction proportionnelle du capital émis dans un délai raisonnable à partir de leur rachat.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces Actions ainsi que les cessions des Actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une Action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1 En plus du capital émis, il existe un capital autorisé de la Société fixé à montant de trente quatre million cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt (EUR 34,134,680) divisé en 3,413,468,000 nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite, selon le cas, à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions ou d'autres instruments donnant droit à la souscription de telles actions contre paiement en espèces. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de cette assemblée générale des actionnaires au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions. L'acquisition et la détention de ses propres Actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sans préjudice toutefois des droits du titulaire de l'Action de Classe 1 en vertu des Matières Réservées.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs – Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent, de part la loi luxembourgeoise, être uniquement révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Matières réservées

Art. 19. Matières Réservées. La Société n'entamera aucune action en lien avec les matières suivantes (les Matières Réservées) (tant au niveau du conseil d'administration qu'au niveau de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas) à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit ou l'approbation du titulaire de l'Action de Catégorie 1:

- la création de toute sûreté, quasi-sûreté ou de tout autre droit de préférence portant soit sur les actions que la Société détient dans Venini Investments S.à r.l., soit sur toute créance détenue par la Société envers Venini Investments S.à r.l.;

- la création de toute sûreté, quasi-sûreté ou de tout autre droit de préférence portant sur les instruments financiers émis par Venini Investments S.à r.l. et détenus par la Société;

- l'aliénation des actions que la Société détient dans, ainsi que de toute créance détenue par la Société envers, Venini Investments S.à r.l. (étant entendu que l'approbation du titulaire de l'Action de Catégorie 1 ne sera pas requise en cas

d'aliénation à Venini Investments S.à r.l. d'une créance détenue par la Société envers Venini Investments S.à r.l. pour autant que cette aliénation ait lieu dans le but avoué de la conversion de ladite créance en actions de Venini Investments S.à r.l.);

- l'aliénation d'instruments financiers émis par Venini Investments S.à r.l. et détenus par la Société (étant entendu que l'approbation du titulaire de l'Action de Classe 1 ne sera pas requise en cas d'aliénation à Venini Investments S.à r.l. par la Société d'instruments financiers émis par Venini Investments S.à r.l. à la Société pour autant que cette aliénation ait lieu dans le but avoué de la conversion dudit instrument financier en actions de Venini Investments S.à r.l.);

- toute fusion, scission, scission partielle, transfert d'actifs, transfert de branche d'activités, transfert d'universalité ou encore transfert du patrimoine professionnel tels que visés aux articles 257 à 308bis-14 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, impliquant la Société;

- toute modification des statuts raisonnablement susceptible d'avoir un effet adverse sur tout gage consenti de temps à autre par la Société et portant soit sur des actions détenues dans Venini Investments S.à r.l., soit sur des instruments financiers émis par Venini Investments S.à r.l., soit sur des créances détenues par la Société dans Venini Investments S.à r.l.;

- un transfert de l'administration centrale de la Société au sens de la Loi, ou un transfert du principal centre d'intérêt de la Société au sens du Règlement du Conseil CE/1346/2000 du 29 Mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité, du Grand Duché de Luxembourg vers une autre juridiction; et

- toute modification des Statuts en lien avec les droits attachés à l'Action de Classe 1 et les dispositions portant sur l'Action de Classe 1.

Chapitre V. - L'Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à 17 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois et dans le respect des termes et conditions de l'article 19 ci-dessus, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, distribution des bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque Action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Lors de chaque année au cours de laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets dégagés par la Société et sur les réserves disponibles, y compris la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être réparti dans l'ordre de priorité suivant:

- les propriétaires d'Actions de Catégorie A seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie B seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie C seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie D seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule quatre pour cent (0,4%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie D qu'ils détiennent; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie E seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie E qu'ils détiennent; puis

- le propriétaire de l'Action de Catégorie 1 sera en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant égal à zéro virgule trois pour cent (0,3%) de la valeur nominale de l'Action de Catégorie 1 qu'ils détient; puis

- les propriétaires d'Actions de Catégorie F seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'année sociale en question d'un montant correspondant au solde des bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués (une fois que toutes les distributions à toutes les autres catégories d'actions ont été faites) devant être distribués entre les détenteurs d'Actions de Catégorie F, sur base de leur détention respective des Actions de Catégorie F.

Si l'entiereté de la dernière catégorie d'Actions suivant l'ordre alphabétique a été annulée suite à son rachat, remboursement ou autre au moment de la distribution de dividende envisagée, le solde de la distribution de dividende devra après paiement à l'Action de Catégorie 1 être attribué à la dernière catégorie d'Actions la précédant suivant l'ordre alphabétique inverse.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société devront être distribués dans l'ordre suivant de priorité:

- premièrement, aux créanciers (que ce soit par paiement ou par la création d'une provision raisonnable pour ledit paiement) pour toutes les dettes et charges de la Société;
- deuxièmement, aux Actionnaires pour le remboursement de la valeur nominale des Actions de la Société;

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société (i) de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la conversion d'une Action de Catégorie F existante de la Société en l'Action de Catégorie 1 et (ii) d'effectuer toute formalité y afférente.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. MOUGET, S. LE CRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1^{er} avril 2011, LAC/2011/15137: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 April 2011.

Référence de publication: 2011060615/998.

(110068278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.859.

Dépôt rectificatif suite au dépôt effectué auprès du Registre du Commerce et des Sociétés le 31 mai 2011 sous la référence L110084589.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011077091/14.

(110085923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Colisée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.307.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077092/10.

(110086273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.238.180,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077093/11.

(110086169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Cotton Connect Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 150.383.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077095/10.

(110086143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Cotton Connect Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 150.383.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 20 mai 2011 au siège social que:
Suite à la démission de Mr David Benneli en date du 7 mai 2011 et à la réélection du gérant sortant Mr Christopher WEST, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

- Philip CHAMBERLAIN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

- Christopher WEST, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à bâtiment Shell Centre, GB-SE1 7NA Londres, Angleterre.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011077094/19.

(110086142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.234.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 Avril 2011

En date du 28 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Marc-Antoine Autheman, Monsieur Jean Cheval, Monsieur Sébastien Clerc, Monsieur Calvin Jordan, Monsieur Nelson Lam, Monsieur Marc Lautre, Monsieur Charles O'Reilly, Monsieur Norbert Schraad et Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cube Infrastructure Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011077096/18.

(110086074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Centaurium Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.304.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077097/9.

(110085840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Centrum NS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.523.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077098/10.

(110085878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

CID Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CID Holdings S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011077099/12.

(110085818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Ciminko, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.499.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077100/10.

(110086182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Cloche d'Or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011077102/10.

(110086163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

FinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.312.500,00.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 140.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pour FinLux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011077144/13.

(110086227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Fairhomes (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.052.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077141/10.

(110086068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

European Tobacco Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.039.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 avril 2011

Monsieur REGGIORI Robert, administrateur de la société, est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

La nouvelle adresse du commissaire aux comptes Monsieur ROSSI Jacopo est 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La démission de Monsieur KARA Mohammed de ses fonctions d'administrateur est acceptée. Monsieur VEGAS-PEERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
EUROPEAN TOBACCO DEVELOPMENT S.A.
Jean-Marc HEITZ
Administrateur

Référence de publication: 2011077140/19.

(110086180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Fintad International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.700.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 mars 2011.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LA GERANCE
Signatures

Référence de publication: 2011077143/15.

(110085823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

ILP III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.559.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance datées du 1^{er} avril 2011:

Il résulte des décisions du conseil de gérance de la Société du 1^{er} avril 2011, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young, domicilié au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.
ILP III Participations S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011070102/16.

(110076757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Onda Blu S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.890.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société TARDIN INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 53, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 29 avril 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "ONDA BLU S.A., SPF".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familiale (SPF).

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont uniquement nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 12 avril à 09.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg – Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte – France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm – Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n°B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. LAC/2011/22130. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011068069/156.

(110076475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Falcon Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Falcon Investor S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2011077145/12.

(110086059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Emanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 42.397.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2011 à 10.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de Mesdames Emmanuelle LINDGREN et Anne ZACHARIAS et de Monsieur Joseph WINANDY.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide également, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur P. SCHILL.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011

Pour Copie conforme
Signatures

Référence de publication: 2011075357/17.

(110082969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

EPF Dundee Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 136.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.05.2011.

TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011075358/12.

(110083307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

EPF Exchequer Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 150.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/05/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011075359/12.

(110083303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.
